

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1018-2023, 21 juin 2023

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— du ministre de la Santé à madame Sonia Bélanger, membre du Conseil exécutif, du 22 au 26 juin 2023;

— du ministre de la Sécurité publique à madame Maïté Blanchette Vézina, membre du Conseil exécutif, du 23 au 27 juin 2023 et à madame Geneviève Guilbault, membre du Conseil exécutif, du 28 juin au 2 juillet 2023;

— de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la Condition féminine à madame Christine Fréchette, membre du Conseil exécutif, du 24 juin au 1^{er} juillet 2023 et à madame Sonia LeBel, membre du Conseil exécutif, du 2 au 11 juillet 2023;

— du ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit à monsieur Benoit Charette, membre du Conseil exécutif, du 24 juin au 5 juillet 2023;

— du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à monsieur Benoit Charette, membre du Conseil exécutif, du 26 au 29 juin 2023 et à monsieur Christopher Skeete, membre du Conseil exécutif, du 22 juillet au 2 août 2023.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

80127

Gouvernement du Québec

Décret 1019-2023, 21 juin 2023

CONCERNANT la nomination de madame Elisa Valentin comme sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Elisa Valentin, déléguée générale du Québec à Munich, ministère des Relations internationales et de la Francophonie, cadre classe 3, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie, administratrice d'État II, au traitement annuel de 187 521 \$ à compter du 3 juillet 2023;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Elisa Valentin comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

80128

Gouvernement du Québec

Décret 1020-2023, 21 juin 2023

CONCERNANT la nomination de monsieur Jean-François Hould comme délégué du Québec à Chicago, aux États-Unis

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) prévoit notamment que le gouvernement peut nommer un délégué dans tout pays qu'il désigne, pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans les secteurs d'activités qu'il détermine et qu'il fixe son traitement;

ATTENDU QUE monsieur Mario Wilfrid Limoges a été nommé délégué du Québec à Chicago par le décret numéro 1460-2021 du 24 novembre 2021, qu'il a été nommé à d'autres fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;